

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE  
A MONSIEUR CLAUDE RAVAILHE  
DIRECTEUR DES AFFAIRES SCOLAIRES, CULTURELLES  
SPORTIVES ET DES TRANSPORTS**

---

A.D Pers. n° 2008-759

Le Président du Conseil Général  
de Tarn-et-Garonne,

VU les dispositions des articles L 3221-3 et L 3141-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'élection du 20 mars 2008 du Président du Conseil Général ;

VU l'arrêté départemental Pers. n° 07-1445 du 6 juin 2007 portant organisation des Services du Conseil Général ;

VU l'arrêté départemental n° 04-570 du 7 mai 2004 modifié portant délégation de signature à Monsieur Claude RAVAILHE, Directeur des Affaires Scolaires, Culturelles, Sportives et des Transports ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

**A R R E T E :**

**Article 1er** : Délégation de signature est donnée à Monsieur Claude RAVAILHE, Directeur des Affaires Scolaires, Culturelles, Sportives et des Transports, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions :

- toutes correspondances administratives courantes, à l'exclusion de celles adressées aux Ministres, au Préfet, aux Parlementaires, aux Conseillers Régionaux, aux Conseillers Généraux et aux Maires (sauf pour ces derniers, les demandes de pièces pour la constitution de dossiers ou de pièces complémentaires),
- toutes pièces administratives et comptables, à l'exception :
  - . des marchés, des contrats et conventions,
  - . des rapports au Conseil Général et à la Commission Permanente,
  - . des circulaires aux Maires,
  - . des arrêtés,
  - . des documents qui se rapportent à des affaires posant une question de principe ou revêtant une importance particulière tenant soit à leur nature, soit aux intérêts en cause,
- toutes ampliations et notifications d'arrêtés relevant de ses attributions.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Claude RAVAILHE, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1er sera exercée par :

- Madame Francine AUDOYNAUD, directeur adjoint, responsable des Affaires Culturelles,
- Madame Nathalie PECOU, directeur, responsable de l'Enseignement Supérieur,
- Madame Simone COMBALBERT, attaché principal, responsable des Affaires Scolaires,
- Monsieur Jean-Claude DEPREUX, conseiller des activités physiques et sportives, responsable des Sports,
- Madame Françoise DIRAT, attaché, responsable des Transports,
- Monsieur Jean-Michel GARRIC, attaché de Conservation et du Patrimoine, responsable de l'Abbaye de Belleperche.

**Article 3** : L'arrêté départemental Pers. n° 04-570 du 7 mai 2004 susvisé est abrogé.

**Article 4** : Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Conseil Général de Tarn-et-Garonne.

Fait à Montauban,  
le 27 mars 2008

Le Président,

\*  
\* \*